

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20221208-D109-1222-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 9 décembre 2022

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le premier décembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,
Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M.
Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

| | | |
|----------------------|---------------------|-------------------------|
| M. Franck LEMAÎTRE | qui donne pouvoir à | M. Kamel BELGHACHEM |
| M. Damien AUBE | qui donne pouvoir à | M. Yves GIMAY |
| Mme Marianne DUHAMEL | qui donne pouvoir à | Mme Fabienne MANDEVILLE |
| Anne-Lise COUTURE | qui donne pouvoir à | M. Jean-Yves GOGNET |

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.109/12.22

**Objet : Budget Ville 2022
Versement d'acomptes de subventions aux associations**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 08.12.2022

Délibération n°: D.109/12.22

**Objet : Budget Ville 2022
Versement d'acomptes de subventions aux associations**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que certaines associations locales, sportives ou non sportives, doivent procéder chaque début d'année à des règlements impératifs, notamment lorsqu'elles emploient du personnel ou lorsque leurs activités le justifient.

Afin de permettre à ces associations d'honorer leurs dépenses de janvier à mars 2023, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023 de la Ville, il convient de leur accorder des acomptes de subventions par douzièmes, calculés sur la base des subventions attribuées sur l'exercice 2022.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la Ville se doit de maintenir le bon fonctionnement des associations,

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus membres des associations, ci-dessous désignés, ne prennent pas part au vote de la délibération :

- Association Culturelle Juliobona : Mme le Maire, M. Pascal SZALEK, M. Thierry GIMAY, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène Longo, (élus de la majorité) et M. Patrick CIBOIS (élu de l'opposition),
- Maison des Jeunes et de la Culture : Mme le Maire, Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Evelyne BAILLEUL, M. Thierry GIMAY (élus de la majorité) et Mme Arlette LECACHEUR (élue de l'opposition),
- GABS : M. Sébastien MORO (élu de la majorité).

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023 de la Ville, le versement d'acomptes de subventions, aux mois de janvier, février et mars 2023, aux associations ci-dessous :

| Association | Montant global des sommes versées (en €) <i>(les paiements s'effectuant sous la forme de 3 acomptes de montants identiques versés aux associations en janvier, février et mars 2023)</i> |
|------------------------------------|--|
| Association Culturelle Juliobona | 152 250,00 |
| USL Omnisport | 43 035,00 |
| Maison des Jeunes et de la Culture | 28 248,00 |
| GABS | 2 280,00 |
| Objectif Vélo Tout Terrain | 1 596,00 |

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Arlette LECACHEUR.